

SEANCE DU 03/04/2023

DATE DE CONVOCATION : 28/03/2023

CONSEILLERS EN EXERCICE : 27

PRESENT(S) : Norbert SAULNIER, Yannick TRINQUART, Patricia PERSAIS, Olivier TORTELIER, Nathalie BERTHO, Loïc HERVOIR, Marie-Hélène AUBREE, Bruno LEROY, Yannick GOUGEON, Nathalie BLOMMAERT, Nathalie DREAN, Gwenaëlle FAURE, Ronan GUIBERT, Mickaël TANGUY, Fabienne HEMERY, Karine CHEVALIER, Christophe LERAY, Aurélie SAULNIER, Martine BOUGAULT, Jean-François PLAIN, Magali POISSON-VANNIER

PROCURATION(S) : Laurent KERIVEL donne pouvoir à Yannick TRINQUART, Sylvie AGAËSSE à Christophe LERAY, Géraldine TRONCA à Bruno LEROY, Nicolas ELLEOUET à Loïc HERVOIR

EXCUSE(S) : Fabrice GAUBERT, Florence GOURMELEN

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-François PLAIN

Finances
2023.04.002 CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE CCAS - SUBVENTION 2023

Chaque année, la Commune verse une subvention pour permettre l'équilibre du budget du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Le CCAS est un organisme local au service des habitants de la Commune qui met en place des actions leur permettant de mieux vivre et de participer à la vie communale et sociale. Il anime des actions de prévention et de développement social dans la commune et se traduit notamment par un budget autonome (même si le CCAS est dépendant financièrement de la commune par l'intermédiaire de la subvention d'équilibre).

Le montant de la subvention au CCAS avait été exceptionnellement porté à 10 500 € en 2022 pour anticiper les incidences de la situation exceptionnelle en Ukraine sur la situation économique et sociale des Govenais. Il est proposé de ramener le montant de cette subvention à 8 000 €, comme cela était le cas initialement.

Mme BERTHO, Adjointe aux Finances, fait part de l'avis de la commission Finances, réunie le 28/03/2023.

Vu le CGCT,

Vu le budget communal,

Vu l'avis de la commission Finances du 28/03/2023,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- DECIDE de voter une subvention attribuée au CCAS pour 2023 d'un montant de 8 000 €,
- DECIDE d'inscrire cette somme au budget primitif 2023 de la commune.

Le Maire, Norbert SAULNIER



Le/La secrétaire de séance,

Certifié exécutoire
Mis en ligne le 14/04/23
Le Maire Norbert Saulnier

